



ARRETE n°2023_004

Portant nomination des membres du jury aux concours externe, interne et 3^{ème} concours d'agent de maîtrise territorial - Spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers »
Session 2023

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 Boulevard des Capucins - 48000 MENDE

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, ;

Vu le décret n°2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté n° 2022_158 du 28 juillet 2022 Portant ouverture des concours externe, interne et 3^{ème} concours pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial - Spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » - SESSION 2023 ;

Vu l'arrêté n°2023_003 du 18 janvier 2023 portant liste des personnes susceptibles de participer aux jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

Vu le procès-verbal de désignation des représentants du personnel aux jurys des concours territoriaux ouverts de catégorie C par le Centre de gestion pour l'année 2023 du 10 janvier 2023 ;

Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

Vu la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

ARRETE :**ARTICLE 1 – Composition du jury**

Sont nommés comme membres du jury aux concours externe, interne et 3ème voie pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial dans la spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » les personnes suivantes :

Membres	Nom	Qualité	Observations
Collège des élus	Jean Paul ITIER	Maire de Saint-Léger-de-Peyre (48) 1 ^{er} Vice-Président du Centre de gestion de la FPT de la Lozère	Président du Jury
	Sandrine FLOUREUSSES	Vice-Présidente au Conseil Départemental de la Haute-Garonne (31)	Remplaçante du Président
	Eliette CHARPENTIER	Conseillère municipale Commune de Sauteyrargues (34) Vice-Présidente du Centre de gestion de la FPT de l'Hérault	
Collège des fonctionnaires	Stéphanie ALBERTEAU	Ingénieur territorial principal Directrice Générale des Services SIVOM de Miélan Marciac (32)	
	Jérôme DELON	Ingénieur Territorial Chef de service bâtiment, propreté, projets Commune de Mende (48)	
	Olivier ROUMEJON	Agent de maîtrise territorial Commune de Balsièges (48)	Représentant du personnel
Collège des personnalités qualifiées :	Rachel POUJOL MOUYSSET	Ingénieur	
	Stéphane SPALMA	Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe Responsable du service pôle électrique et éclairage public Commune Le Grau du Roi (30)	
	Stéphane NOYER	Ingénieur territorial principal Directeur Général des Services Hérault Energie (34)	

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat et affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère et des Centres de gestion partenaires.

Le Président du Centre de gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à MENDE, le 18 janvier 2023

Le Président,



Laurent SUAU

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 25/01/2023



ID : 048-284800026-20230125-2023_004-AR